

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars, le Conseil Municipal de la Commune de VENDRENNES (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme PHLIPART Roseline, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Étaient présents : Roseline PHLIPART, Thierry PINEAU, Gérard GALLARD, Alain CHENOIR, Yvon BOUDEAU, Mélanie LOIZEAU, Rémi SEILLER, Valérie CHENU, Delphine MERLET, Marie-Jeanne GODET, Stéphane BARBARIT, Mélanie PETITEAU, Clément RECROSIO,

Excusés : Florence de CHABOT TRAMECOURT qui a donné pouvoir à Marie-Jeanne GODET, Pascal LALLEMAND qui a donné pouvoir à Thierry PINEAU, Sonia CHENOUARD qui a donné pouvoir à Valérie CHENU, Sandra GODET, Patrice ROUSSELOT, Séverine RIPOCHE

Date de convocation : 9 mars 2023

M. Clément RECROSIO a été désigné secrétaire de séance

N°5/16.03.23

ECLAIRAGE PASSAGE PIETON RUE DU VIEUX CHATEAU – CONVENTION AVEC LE SYDEV

Mme le Maire informe l'assemblée que l'éclairage du passage piéton rue du Vieux Château, au niveau de la place Jean Durand, est insuffisant.

Une proposition a été élaborée par le SyDEV afin de remplacer le point lumineux existant par un éclairage LED. La participation communale s'élève à 1 376 €

Après étude et délibération, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le CONSEIL MUNICIPAL :

- Accepte le devis adressé par le SyDEV
- Autorise Mme le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ce dossier

Fait et délibéré en séance aux date et heure indiquées ci-dessus

Le 17 mars 2023

Le Maire

Roseline PHLIPART



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 6 rue Allée de l'Île Gloriette – NANTES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.